

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2024-025

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240312-CC_2024_025-DE



L'an deux mille vingt-quatre

Le douze mars à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Yves GOUGNE.

Date de convocation : 6 mars 2024

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 25

Votes 33

PRESENTS :

Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Christèle CROZIER, Hélène DESTANAU, Cyprien POUZARGUE, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Jean-Luc BONNAFOUS, Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Renaud PFEFFER donne procuration à Pascale CHAPOT
Christian FROMONT donne procuration à Christèle CROZIER
Arnaud SAVOIE donne procuration à Yves GOUGNE
Marc COSTE donne procuration à Luc CHAVASSIEUX
Anne RIBERON donne procuration à Jean-Pierre CID
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Magali BACLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Bruno FERRET

CULTURE

**Programmation du
festival "Nos lieux
en'Chantés" 2024**

Rapporteur : Madame Caroline DOMPNIER du CASTEL, Vice-Présidente déléguée à la Culture

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'actions culturelles,

Vu la délibération n° CC-2023-057 du Conseil Communautaire du 23 mai 2023 approuvant la programmation du festival « Nos Lieux En'Chantés » pour l'été 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Solidarités et Vie sociale" du 13 février 2024,

Festival de musique itinérant et intercommunal, initié en 2021, « Nos lieux en'Chantés » a pour vocation de maintenir une offre culturelle conviviale sur l'été, lors de soirées-chanson intimistes et hors les murs, réparties sur les mois de juillet et août dans les villages du Pays Mornantais.

Associant chanson et patrimoine, le festival « Nos lieux en'Chantés » est pensé comme un parcours visant à faire découvrir et à valoriser les lieux patrimoniaux et les histoires emblématiques des villages.

Ce programme donne prétexte à :

- Découvrir des artistes invités (solo/duo) aux univers différents
- Investir en extérieur, des espaces publics de caractère pour réunir entre 100 et 150 spectateurs
- Rencontrer les habitants du territoire et les sensibiliser au patrimoine local, lors de projets artistiques et culturels donnant lieu à une restitution le soir des concerts
- Mobiliser la convention de partenariat culturel soutenue financièrement par le Département
- Solliciter d'autres sources de co-financement auprès des partenaires.

Pour l'été 2024, il s'agit de co-organiser 5 « Soirées-chanson », avec l'aide des communes volontaires, associées au choix des dates, des lieux et des artistes invités à partir de la sélection proposée.

Ces 5 « Soirées-chanson » seront l'occasion de valoriser le travail réalisé par les enfants âgés de 6 à 10 ans des centres de loisirs intercommunaux, qui, d'avril à juin 2024 auront travaillé avec des photographes professionnels sur la thématique du patrimoine local. Ce travail sera restitué sous forme d'exposition photographique.

Pour chaque date, la signature d'une convention de co-réalisation établira les missions et responsabilités de chaque partie prenante, à savoir :

- La Commune concernée pour les conditions d'organisation et d'accueil des artistes et du public, la participation financière (estimée à 500 €) nécessaire à l'équilibre budgétaire de la soirée et les efforts de communication sur place
- Le service Culturel de la Copamo pour la sélection et la programmation des artistes ainsi que la mise en œuvre de leurs prestations sur place (technique, accueil, etc.), la coordination, le suivi (administratif et technique), le relais de communication et la mobilisation du financement du Département.

Tableau de la programmation 2024 du festival

COMMUNES	BEAUVALLON	SAINT-LAURENT-D'AGNY	MORNANT	ORLIENAS	SOUCIEU-EN-JARREST
Dates	05/07	11/07	20/08	23/08	29/08
Artistes	BONNEVILLE	LEMOFIL	LOUCE	MELBA	LEMAN

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 15 MARS 2024
Notifié ou publié
le 15 MARS 2024
Le Président

APPROUVE la programmation du festival « Nos lieux En'Chantés » et sa réalisation,

MOBILISE la subvention du Département prévue pour cette action dans le cadre de la convention de partenariat culturel,

AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de cette manifestation culturelle,

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240312-CC_2024_025-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 15 MARS 2024
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PFEFFER